

3e année N° 75 12 septembre 1951



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS - Note n° XVIII

POMMIER - POIRIER

Tavelure :

De nombreuses petites taches de Tavelure sont encore observées à la suite des pluies du 31 août. Sur les variétés à récolter avant le 25 septembre, un dernier traitement au cuivre devra être appliqué d'urgence.

PECHER - POIRIER - POMMIER

Tordeuse Orientale - Mouche des Fruits :

Ces deux ravageurs sont en recrudescence à la suite de la période récente de chaleur. Un traitement spécial devra leur être appliqué d'urgence et pourra se combiner avec celui dirigé contre la Tavelure.

Les produits à utiliser sont les suivants :

A) Tordeuse Orientale :

1° D.D.T. à 50 % de produit pur : 400 gr. pour 100 l.
2° D.D.T. en émulsion à 20 % de produit pur : 500 gr. pour 100 l.
3° Esters phosphoriques en poudres mouillables ou en émulsion : 20 gr. de matière active pour 100 l. Le dosage en produit commercial dépend de la teneur de ce dernier en matière active.

B) Mouche des Fruits :

1° D.D.T. à 50 % de produit pur : 500 gr. pour 100 l.
2° D.D.T. en émulsion à 20 % de produit pur : 600 gr. pour 100 l.
3° Poudrage ou pulvérisation d'un ester phosphorique à raison de 25 gr. de produit actif pour 100 l.

Nous rappelons, en ce qui concerne plus spécialement les produits destinés à la lutte contre la Mouche des Fruits, que le traitement contre ce ravageur n'est justifié que dans les plantations déjà contaminées en 1949 ou 1950 et dans les plantations les plus voisines.

POU DE SAN JOSE - Zones contaminée et de protection

La sortie de larves de seconde génération qui a débuté la dernière semaine du mois d'août se poursuit activement.

Un traitement doit être pratiqué dès à présent dans toutes les plantations contaminées avec une préparation composée de 1 % d'huile blanche d'été + D.D.T. à 50 % de produit pur à raison de 250 gr. pour 100 l. ou d'une émulsion d'ester phosphorique à la dose de 20 gr. de matière active pour 100 l.

Ce traitement peut être combiné avec celui préconisé contre la Tavelure, la Tordeuse Orientale et la Mouche des Fruits.

P 62

BETTERAVES - Note n° VI - Toutes régions

Teigne de la betterave :

Une troisième génération de cet insecte est en cours de développement dans les départements de la moitié sud de la Circonscription. Un dernier traitement exécuté incessamment permettra au feuillage d'atteindre sa pleine croissance au moment de l'accroissement en taille de la racine et de l'augmentation de sa valeur sucrière.

Un poudrage à base de D.D.T. (produit commercial à faible concentration), de S.P.C., de H.C.H., de T.T.C. ou de S.N.P. remplira parfaitement cet office.

INFORMATIONS

LA POURRITURE DES PECHES

La pourriture des fruits, consécutive aux effets combinés des piqûres d'insectes, des pluies périodiques abondantes, de l'humidité forte et d'une chaleur modérée mais continue, a atteint des proportions véritablement catastrophiques dans les régions de forte production de la pêche tardive (Eyrieux, vallée du Rhône, région lyonnaise).

Cette pourriture est imputable à plusieurs maladies cryptogamiques dont le Monilia. Bien qu'il soit trop tard maintenant pour sauver la totalité de la récolte par des traitements chimiques, ces dégâts nous fournissent l'occasion de rappeler à nouveau des précautions élémentaires trop souvent négligées.

Les pousses tuées par la maladie au printemps et les fruits pourris ou momifiés restés sur l'arbre ou tombés à terre, bien que végétaux morts, n'en contiennent pas moins d'énormes quantités de germes vivants prêts à propager cette maladie au printemps suivant.

On voit dès lors la nécessité de débarrasser dès maintenant les arbres (pêchers et abricotiers) de toutes les pousses desséchées quelle que soit la raison apparente de ce phénomène et de tous les fruits pourris ou desséchés, même tombés à terre (pêches, poires, pommes ou coings).

Ces précautions, qui ne requièrent que peu de main-d'œuvre, pourront facilement économiser deux traitements printaniers à une époque où les autres travaux agricoles sont très nombreux et le temps plus précieux.

LES TRAITEMENTS CONTRE LES ENNEMIS DE LA BETTERAVE INDUSTRIELLE EN 1951

Cette année encore, la campagne de traitements de la betterave sucrière entreprise méthodiquement dans nos centres pilotes avec l'appui de l'Institut technique français de la betterave industrielle, des « Comités techniques régionaux de la betterave », des Directions départementales, des Services agricoles et des Constructeurs d'appareils, a pleinement porté ses fruits. C'est du moins l'avis des personnes, techniciens et agriculteurs, qui ont visité récemment les communes-pilotes de la Verpillière (Isère), Alixan (Drôme) et la Palud (Vaucluse).

Si le succès n'a pas été total dans certaines parcelles (à Alixan notamment) où les procédés mis en œuvre contre la Cercosporiose se sont avérés insuffisants, partout ailleurs des gains de récolte au moins égaux à ceux constatés en 1950 seront enregistrés à la pesée.

Cette protection parfaite contre les parasites animaux de la betterave a été obtenue grâce à :

1° Un arsenal de produits polyvalents permettant de combattre plusieurs parasites par un seul traitement et autorisant ainsi à faire économiquement tous les traitements nécessaires (le prix de revient total de l'ensemble ne dépasse pas 2 tonnes à l'hectare pour un gain de récolte de 9 t. 5 au moins).

2° Une technique parfaitement au point réservant les pulvérisateurs à grand travail pour les seuls premiers traitements et leur substituant les poudreuses, depuis la poudreuse à grand travail jusqu'à la simple poudreuse à dos, dès que la végétation atteint un certain développement.

3° Un réseau de postes d'observations des divers parasites et de leurs conditions de développement qui a permis d'ajuster exactement le tir et d'atteindre chaque ravageur au jour précis où il devenait dangereux.

Non seulement les centres pilotes, mais de nombreux abonnés isolés qui ont cette année traité leurs betteraves industrielles ou fourragères suivant les avis des Stations d'Avertissements, se sont félicités de cette innovation.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Gérant : G. GRISARD

126123 — Imp. Réunies de Lyon — 9-51
Dépôt légal n° 1618 — 3-1951